

REGLEMENT DU JEU

LOTIERIE DUCATILLON « LA GRANDE ROUE DE NOEL 2023 »

Article 1 – Société organisatrice et définition du jeu

La société Jean Nicolas DUCATILLON, SAS au capital de 272 700 euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 21 allée de la Briqueterie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, organise un tirage au sort gratuit sans obligation d'achat intitulé

GRANDE LOTIERIE DUCATILLON « LA GRANDE ROUE DE NOEL 2023 » du 1^{er} au 24 décembre 2023.

Article 2 – Conditions et modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (hors Corse et DOMTOM), à l'exception des personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu, leurs ayants-droits, les membres du personnel de DUCATILLON et leur famille. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes, différentes adresses emails ou pour le compte d'autres participants. Un seul bulletin par foyer (même nom et même adresse email). Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort. Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable. Pour participer, il suffit de faire tourner la GRANDE ROUE DE NOEL 2023 sur le site ducatillon.com entre le 1^{er} et le 24 décembre 2023 après avoir saisi ses coordonnées pour ouvrir le compte qui servira à calculer le cumul de points obtenus chaque jour. Après identification, toute personne visitant le site ducatillon.com à la possibilité de faire tourner la GRANDE ROUE DE NOEL 2023 une seule fois par jour (sauf s'il tombe sur la case « REJOUER ») et d'obtenir ainsi un nombre de points attribués de manière totalement aléatoire entre les différentes valeurs figurant sur la roue (entre 1 et 10 points par jour). Ce même visiteur pourra revenir sur le site chaque jour jusqu'au 24 décembre minuit pour ajouter les points gagnés du jour sur son compte. C'est ce cumul de points qui se convertira en euros pour les gagnants du jeu qui seront tirés au sort selon les modalités décrites dans l'article 4.

Pour être valide, chaque participation devra impérativement contenir les coordonnées complètes du participant, avec, à minima le nom, prénom, adresse e-mail valide et localité du lieu de résidence

Article 3 - Présentation des lots

Les lots sont composés de bons d'achat Ducatillon pour une valeur totale de 500 € minimum. Ces bons d'achat auront une valeur équivalente au nombre de points cumulés par les gagnants qui seront tirés au sort parmi tous les participants à la GRANDE ROUE DE NOEL 2023. Le tirage au sort déterminera un tri aléatoire pour tous les participants au jeu et les points des participants seront cumulés en suivant ce même ordre de tri et jusqu'à un total de 500 points minimum. Ce n'est que lorsque ces 500 points seront atteints que le nombre de gagnants pourra être fixé. Le nombre de points de chacun des gagnants sera alors converti en euros sous forme de bons d'achat pour le total des 500€ minimum mis en dotation pour ce jeu. Selon le nombre de jours de participation au jeu et le nombre de points gagnés, le gain des participants pourra varier entre 1 et 240 points ; le nombre de gagnants pourra donc varier entre 3 (si les 3 premiers gagnants ont chacun atteint 240 points) et 500 (si les 500 premiers gagnants ont chacun gagné 1 point). Chaque participant peut jouer tous les jours à hauteur d'une seule participation par jour (sauf s'il tombe sur la case

« REJOUER »).

Les bons d'achat gagnés pourront être utilisés dans la limite de validité d'un an à compter de la date d'expédition des lots en une seule fois ou sur plusieurs commandes différentes.

DUCATILLON se réserve le droit, en cas de force majeure, de remplacer ce lot par un autre lot de valeur équivalente ou supérieure. Le lot ne pourra pas être échangé contre sa valeur numéraire.

Article 4 – Désignation du gagnant et obtention du lot

Le tirage au sort des gagnants aura lieu chez Ducatillon en présence du directeur et des responsables du jeu entre le 26 et 29 décembre 2023 parmi toutes les participations au jeu de la GRANDE ROUE DE NOEL 2023 enregistrées entre le 1^{er} et le 24 décembre 2023.

Le gagnant sera averti par courrier électronique ou lettre recommandée et devra répondre dans un délai de 15 jours à compter de la notification de son gain. A défaut, le gain sera perdu et DUCATILLON pourra désigner un autre gagnant. Le lot sera envoyé au gagnant au plus tard le 19 janvier 2024 par courrier sécurisé et aux frais de DUCATILLON ou par courrier électronique. DUCATILLON ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse email inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré au destinataire pour quelque raison que ce soit,

indépendamment de la volonté de DUCATILLON (le gagnant ayant mal saisi son adresse email, email non valide ou inatteignable, ...etc.), il restera définitivement la propriété de DUCATILLON.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence. A ce titre, DUCATILLON se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Le nom du gagnant pourra être obtenu sur demande écrite à DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

En participant à ce Grand Jeu, le gagnant autorise DUCATILLON à utiliser, à des fins publicitaires et sur tout support commercial pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Jeu, son nom, prénom(s), ville et département de résidence ainsi que toutes photos éventuelles liées à la remise du lot. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à une quelconque rémunération ou avantage autre que le lot gagné.

Article 5 – Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des participations au jeu. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en écrivant à dpo@ducatillon.com ou DUCATILLON Service Relation Clientèle 21 allée de la Briqueterie 59650 Villeneuve d'Ascq, en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi gérer vos données personnelles et vos préférences dans votre espace client à tout moment.

Article 6 – Règlement du jeu concours

Le règlement complet du jeu sera consultable durant toute la durée du jeu sur le site ducatillon.com. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80265 – 59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX ou serviceclient@ducatillon.com.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, DUCATILLON se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite ; la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

Article 7 - Responsabilités

De façon générale, DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou le lot annoncé devait être modifié.

Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangés contre un autre produit. DUCATILLON décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance du lot et du fait de son utilisation.

Article 8 - Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu. DUCATILLON mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu. Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

Article 9 - Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.